



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **26 octobre 2020**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

Délibération N°02/2020

Formation du bureau du Conseil municipal

Le conseil municipal

arrête la formation de son bureau, pour la période du 26 octobre 2020 au 31 mai 2021, comme suit:

- Président : M. Jacques-André ROMAND
- Vice-président : M. Benjamin CHABBEY
- Secrétaire : Mme Caroline RADICE

Délibération N°03/2020

Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes

Le conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité,

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

Délibération N°04/2020

Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 15'500.- F destiné à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique

Le conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de **15'500 F** destiné à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2020 sur le compte 6330.00.36370.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 7h30 à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 14.12.20

Presinge, le 4 novembre 2020

.....